MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉCISION DU MAIRE

N° 2024-085

Approuvant la signature d'un contrat de location longue Durée
D'un véhicule Toyota Yaris hybride avec la SAS KINTO FRANCE

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2122-1 et suivants du Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

CONSIDERANT la nécessité de louer un véhicule supplémentaire pour le Centre Technique Municipal ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer un contrat de location longue durée pour un véhicule hybride.

DÉCIDE

ARTICLE 1
Un contrat de location et entretien longue durée Offre N°715251/002 d'un véhicule hybride (essence-électrique) de marque TOYOTA YARIS/HYBRIDE 116H Dynamic Business Beyond Zer 5 portes VP y compris option pack confort business et accessoires prestation immatriculation est passé et signé avec la SAS KINTO France sise 36 Boulevard de la République 92420 VAUCRESSON.

ARTICLE 2
La durée de ce contrat est fixée à 24 mois pour 20 000 km à compter de la date de réception du véhicule.

ARTICLE 3
Le montant total du loyer mensuel est fixé à 299.30 € TTC (frais de mise en route, assistance et My Fleet Mobility incluse).

ARTICLE 4
La dépense est inscrite au Budget Ville 2024.

ARTICLE 5
La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame la comptable publique.

ARTICLE 6
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 03 Mai 2024

Le Maire,
Olivier THOMAS



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20240503-DEC2024-085-AU
Date de télétransmission : 30/05/2024
Date de réception préfecture : 30/05/2024